



Comment prendre en compte la demande d'aide d'un consommateur de cannabis

Objectif

Se faire reconnaître comme un interlocuteur possible et savoir déterminer la conduite à tenir adéquate.

Méthode

- *Faire préciser la demande et désamorcer un éventuel sentiment de honte.*
- *Se positionner dans ses fonctions de soutien et de somaticien.*
- *Evaluer la sévérité et la fonction de sa consommation.*
- *Faire un examen clinique à la moindre plainte somatique.*
- *Informar à partir du savoir et de l'expérience du patient.*
- *Conclure sur une proposition explicitée et fixer un autre rendez-vous ou adresser selon la gravité.*

Justification

- *Une attitude de clarification empathique mais rigoureuse désamorce une présentation confuse et un éventuel sentiment de honte.*
- *Des explications pédagogiques et un examen clinique facilitent le positionnement du généraliste.*
- *L'annonce d'un travail sur la durée et éventuellement conjoint avec des partenaires est le socle sur lequel se construit la prise en charge.*

Méthode

Ecouter le patient et lui faire préciser les raisons qui l'amènent à consulter. Durant cet exposé, être attentif aux indicateurs traduisant une consommation à risque ou nocive. Il s'agit de bien identifier sa situation singulière, la consommation de cannabis cachant des réalités extrêmement variées. Si le généraliste est le médecin traitant depuis longtemps, il convient de désamorcer le plus tôt possible le sentiment fréquent chez le patient de décevoir son médecin. Il faut notamment rappeler très vite le caractère confidentiel de l'entretien par rapport aux autres membres de l'entourage.

Commencer à évaluer la sévérité de la consommation, en recherchant des indicateurs de consommation à risque ou d'usage nocif qu'il n'aurait pas spontanément mentionnés en première intention.

Au terme de ce premier contact, le médecin peut poursuivre l'évaluation, avec le questionnaire d'auto-évaluation ALAC (Test d'auto-évaluation de la consommation de cannabis), en demandant au patient de le remplir chez lui et de le ramener à la prochaine consultation.

Faire un examen clinique n'est pas indispensable à l'évaluation. Cependant le pratiquer à propos d'éléments mineurs permet de mieux positionner le cadre du médecin généraliste. L'examen clinique peut être le moyen de se recentrer sur la problématique personnelle du patient, s'il y a plainte ou symptôme, afin de partir de cette problématique propre pour élaborer l'alliance et renforcer l'adhésion du patient.

Donner une information à partir des connaissances de la personne sur les risques des consommations, lui remettre une brochure informative.

Conclure sur une proposition explicitée de prise en compte possible. « Nous avons fait un premier point. Il me semble que... Je vous propose de... qu'en pensez-vous ? » Préciser si besoin que la résolution du problème posé ne peut intervenir immédiatement.

En cas de repérage de signes de gravité, d'emblée s'appuyer sur les ressources locales. Pour recueillir l'avis soit d'un professionnel d'une structure spécialisée, soit d'un psychiatre, soit du médecin scolaire, selon l'offre de soin locale et la situation de la personne. « Nous avons fait un premier point, il me semble nécessaire d'avoir l'avis d'un autre professionnel ». Dans des situations où le caractère psychiatrique occupe le devant de la scène, le médecin orientera vers le dispositif spécialisé.

Justification

Nécessité de clarification

Lors du premier entretien, la présentation de la situation par le patient est le plus souvent décousue et ambivalente. Un sentiment de honte peut prévaloir quand il s'agit d'un jeune que le médecin de famille connaît depuis longtemps. Quand il y a une demande explicite, l'évaluation présente moins de difficultés et facilite l'attitude adéquate. Le jeune patient consommateur ne parle pas forcément de sa consommation de cannabis spontanément, mais considère qu'il est du rôle du MG de lui poser la question, voire, attend de lui qu'il le fasse. Il est d'autant plus à l'aise que la relation est ancienne avec le médecin. Il ne faut donc pas qu'un médecin vive cette ancienneté de la relation ni comme un frein au dialogue, ni comme une assurance de connaître le jeune.

Une posture claire

Le MG doit se considérer et se positionner pour le patient comme un « expert de santé » : dépositaire du savoir médical. Il pourra ainsi mettre à distance ses propres représentations de consommateur actuel ou ancien, de parent, de potentiel consommateur, de citoyen ayant un avis sur l'actualité législative par rapport au cannabis (légalisation et dépénalisation). Cette attitude permettra d'éviter tout sentiment de jugement du patient.

Des explications pédagogiques et un examen clinique

La délivrance pédagogique d'un minimum de savoir médical utile et le temps d'un examen clinique commenté positionnent le généraliste de façon singulière parmi les acteurs de santé.

L'annonce d'un travail sur la durée

Ces précisions et la mobilisation se construisent sur plusieurs consultations. L'annonce d'un éventuel travail conjoint consolide le cadre proposé et limite un investissement trop exclusif du consultant et le sentiment de toute puissance du médecin.